

**CRITERE 3.1 PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE THEORIQUE
À LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE
(AUTO ECOLE DU CEDRE)**

La formation théorique :

Les élèves de l'école de conduite disposent de plusieurs moyens permettant d'atteindre le niveau nécessaire au passage du code de la route :

Un livre de code

Un accès sur une plateforme en ligne : Ici code par Planète permis

Un accès à des tests en salle + des cours de code

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

L'enseignement théorique est constitué de séances de code, de séances thématiques, et d'examens blancs.

Cette formation pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite assistée d'un enseignant diplômé, ou via internet (accès code en option).

Les séances de code portent sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets du à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les séances thématiques :

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Séances de vingt questions, d'une durée d'une heure, les différentes thématiques traitées sont :

***La circulation routière *Le conducteur *La route *Les autres usagers *Les notions diverses
*Les premiers secours *Prendre et quitter son véhicule *La mécanique et les équipements *La sécurité du passager et du véhicules *L'environnement.**

Les examens blancs :

Séances en comité restreint (4 à 5 élèves).

Séances de quarante questions, diffusées en mode examen (40 questions consécutives)

Ces examens ont pour but de simuler les conditions réelles de l'examen.

La correction est effectuée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

La formation théorique est dispensée par un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner

valide. Les séances de code ont lieu les lundi, mercredi et vendredi de 17h30 à 19h30, ainsi que le samedi matin de 10h00 à midi